

31 octobre 2016

16.369

Question François Konrad
Licenciements et burn-out à la Géode

Depuis une année, la presque totalité de l'équipe éducative (4 sur 5) de la Géode, institution prenant en charge des jeunes filles, a été licenciée. Soit directement, soit après une période d'arrêt maladie. La cinquième personne a démissionné également après un arrêt maladie, ce qui revient à un changement complet de l'équipe éducative.

Toutes les personnes licenciées étaient au bénéfice d'une longue expérience professionnelle dans l'institution, allant pour deux d'entre elles au-delà de 20 ans d'expérience au sein du foyer la Géode.

Cette situation nous paraît très préoccupante, d'une part pour le vécu de l'équipe éducative et d'autre part pour les conséquences que cela peut avoir sur les résidentes.

Le Conseil d'État est-il au courant de ces événements et, si c'est le cas, quelle est sa position ? A-t-il eu des contacts avec l'institution afin de s'assurer que les conditions de prise en charge ne se sont pas dégradées ?

Signataires : F. Konrad, J. Gressot, J.-J. Aubert, V. Pantillon, G. Spoletini, M. Zurita, D. Ziegler, L. Kaufmann, S. Fassbind-Ducommun, J. Jemmely.

Réponse écrite du Conseil d'État,
transmise aux membres du Grand Conseil le 6 décembre 2016

Depuis plus d'une année, le service des institutions pour adultes et mineurs, le SIAM, dont dépend la surveillance des institutions d'éducation spécialisée (appelées couramment les foyers pour mineurs), a été mis au courant de possibles dysfonctionnements à La Géode.

Pour rappel, La Géode est, avec la Maison de Belmont, le Foyer Corail, La Ruche et La Coccinelle, une des cinq entités de la Fondation L'Enfant c'est le Vie ; un directeur général dirige le tout, une directrice dirige le secteur Enfance et adolescence et un responsable de foyer dirige La Géode. Cette dernière accueille des jeunes filles adolescentes en offrant neuf places d'internat et deux places dans des studios, à proximité.

A l'automne 2015, le SIAM apprenait que de nouvelles admissions n'étaient plus possibles à La Géode. Parallèlement, des rumeurs de dissensions parvenaient au Conseil d'État, indirectement ou directement, notamment par des plaintes de plusieurs membres de l'équipe éducative se jugeant injustement traitées par leur nouveau responsable ; l'inspection du travail était d'ailleurs aussi interpellée.

Au départ des critiques, La Géode semblait souffrir d'une insuffisance de gestion. Rapidement, les informateurs, professionnels et parents ont évoqué une inadéquation quant à la conduite pédagogique de La Géode.

Le SIAM a alors écrit au Conseil de fondation pour demander des explications et, cas échéant, la prise de mesures. S'en est suivie une séance avec ledit Conseil de fondation lors de laquelle il a été affirmé pour l'essentiel que la situation était sous contrôle.

L'Office fédéral de la justice s'est lui aussi inquiété de la situation. Il convient de rappeler ici que l'Office fédéral de la Justice subventionne l'activité de La Géode, à hauteur d'environ 35% du déficit.

De nouveaux questionnements ont donc été adressés à la fondation et l'idée d'un audit a été émise.

A l'heure actuelle, la fondation a pris les devants en mandatant elle-même une auditrice externe.

Le Conseil d'État est donc dans l'attente des résultats de cette expertise avant de prendre d'autres dispositions, cas échéant.

En résumé et pour répondre précisément :

- oui, le Conseil d'État est au courant de la situation et la suit avec beaucoup d'attention. L'inquiétude des auteurs de la question est partagée par le SIAM.

- oui, il y a eu des licenciements de professionnels expérimentés dont la direction nous dit qu'ils n'ont pas accepté leur nouveau chef,
- oui, ces mécontentements se sont vraisemblablement traduits par des burn-outs,
- et finalement oui, nous devrions pouvoir nous assurer prochainement que les conditions de prise en charge seront revenues à la normale.

Si tel ne devait pas être le cas, le Conseil d'État prendra les mesures qui s'imposeront. Toutefois, la Géode faisant partie d'une fondation privée, bien que financée par l'État, la marge de manœuvre à notre disposition n'est pas illimitée.